



# BILAN DE COMPÉTENCES



## OBJECTIFS DU BILAN

Défini par la loi du 31 décembre 1991- décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018, l'objectif du bilan de compétences est de « Permettre aux travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation. »

Il permet également de développer des compétences à s'orienter telles que :

- Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- Utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.



## PUBLIC

Toute personne active, notamment : les salariés du secteur privé, les demandeurs d'emploi, les salariés du secteur public.



## PRÉREQUIS

Connaissance basique des outils informatiques et de bureautique (Word, Excel, internet...)  
Bonne compréhension de la langue française



## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Entretiens individuels strictement confidentiels avec un praticien en bilan de compétences ou un conseiller en évolution professionnelle.

Tests spécialisés : test de centres d'intérêt, test de personnalité, test du créateur d'entreprise...

Fiches métiers : étude du marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations,

Enquêtes-métiers : rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés,

Rédaction d'une synthèse : la synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.



## L'ENTRETIEN PREALABLE

La première étape de la démarche du bilan de compétences est de choisir l'organisme avec lequel l'entreprendre. Avant de démarrer les premiers rendez-vous, un entretien préalable avec plusieurs organismes est toujours souhaitable.

L'objectif de ces entretiens est de présenter la démarche et les outils utilisés, d'échanger sur les raisons qui motivent le Bénéficiaire pour réaliser un bilan de compétences, et d'aider le Bénéficiaire à choisir l'organisme de formation qui lui correspond.



## CONTENU

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures et se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases.

Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin du Bénéficiaire.

**Une phase préliminaire**, qui a pour objet de :

- analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

**Une phase d'investigation**, qui permet au bénéficiaire :

- soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

**Une phase de conclusion**, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels,
- organiser un entretien avec le praticien ou le conseiller 6 mois après la fin du bilan, afin de faire le point sur le ou les projets professionnels.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Durée** : De 6 à 12 semaines selon votre rythme.

**Nombre d'heures** : 24 heures maximum, comprenant des heures d'entretiens individuels strictement confidentiels et des heures de travail asynchrone.

**Date et lieu** : Bilan dispensé entièrement en distanciel. Programmation des heures de tutorat à définir avec le tuteur, Contactez-nous pour organiser votre bilan : [contact@spectacleartmosphere.com](mailto:contact@spectacleartmosphere.com)

### Modalités d'accès :

- avoir réglé sa participation ou présenter un accord de prise en charge avec subrogation de paiement
- avoir signé la convention ou le contrat de formation

### Délai d'accès :

- inscription au plus tôt 6 mois avant le début du bilan
- inscription au plus tard 11 jours ouvrés avant le début du bilan

## TARIFS ET FINANCEMENTS

**Tarif du bilan : 1.800€.**

Le bilan de compétences est éligible au CPF, aux financements OPCO, Pole Emploi. Nous contacter pour plus de précisions.



## ACCESSIBILITE

**Nous sommes particulièrement attentifs à l'adaptation de notre formation aux Personnes en Situation de Handicap.**

Lors de nos premiers contacts, nous vous proposons un entretien afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap, et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositifs à mettre en place pour suivre votre formation.

Si vous souhaitez en amont étudier la faisabilité de votre projet, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Hortensia Strajnic, à l'adresse suivante : [tens@spectacleartmosphere.com](mailto:tens@spectacleartmosphere.com)



ARTMOSPHERE

Référencé  Datadock

 4 avenue de l'Esprit des Lois - 33650 La Brède

 05 56 33 28 18

 [contact@spectacleartmosphere.com](mailto:contact@spectacleartmosphere.com)

 [www.spectacleartmosphere.com](http://www.spectacleartmosphere.com)